

MAIRIE  
DE  
**GINESTET**



## Catastrophe Naturelle 2025

Conformément à L'arrêté n° INTE2612297A du 11 mai 2026 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle publié au Journal Officiel le 14 mai 2026,

La commune de Ginestet a été reconnue en état de catastrophe naturelle au titre des dommages causés par la sécheresse et réhydratation des sols survenues en 2025.

Vous disposez d'un délai de 30 jours maximum après publication de l'arrêté interministériel au Journal Officiel pour faire vos démarches auprès de votre compagnie d'assurance.